

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE MARITIME

Arrondissements du Havre

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse
26 juin 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt six juin à dix huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse convoqué le vingt juin deux mille dix sept conformément à la Loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Madame Catherine Guignery, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, Monsieur Michel Harel, Madame Annik Berthelot, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Michel Malandain, Madame Marie Hélène Fleury, Madame Sylvie Molcard, Madame Christelle Msica-Guérout, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Isabelle Micheneau, Madame Julie Dubosc, Monsieur Régis Lallemand, Monsieur Paul Lafleur, Madame Françoise Martin, Monsieur Elian Pilvin, Monsieur François-Xavier Allonier, Madame Laura Fiat, Monsieur Jean-Charles Dufait.

Etaient absents : Madame Gersende Le Dimna, Monsieur Dominique Jeanne Dit Fouque

Assistait également Monsieur Canayer, Directeur Général des Services.

Monsieur Paul Lafleur est nommé secrétaire de séance.

Nombre de votants : 27

Conseil Municipal
Du 26 juin 2017

Délibération n° 2.260617

Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°4
Bilan – approbation

La procédure de modification simplifiée n°4 du PLU a été prescrite par arrêté du Maire en date du 14 mars 2017, et les modalités de mise à disposition du dossier au public définies par délibération du 27 mars 2017.

Je rappelle que cette modification a été engagée dans la perspective de réalisation d'un programme de réhabilitation de logements sociaux (LOPOFA) situés route du Cap.

A l'issue de la consultation des personnes publiques associées, et de la mise à disposition du dossier au public, du 2 mai au 2 juin 2017 inclus, je vous propose d'approuver la modification simplifiée n°4 du PLU, par la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 octobre 2010, modifié le 14 mai 2012 et le 27 juin 2016, en cours de modification prescrite le 28 septembre 2015,

VU l'arrêté AG n°2017-001 du 14 mars 2017 prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n°6-270317 du 27 mars 2017 définissant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°4 au public,

VU la notification par courrier en date du 8 avril 2017 du projet de modification simplifiée n°4 à Madame la Préfète de Seine-Maritime, Monsieur le Sous-Préfet du Havre, Monsieur le Directeur de la DDTM, la DDTM du Havre, Monsieur le Président de la CODAH, Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie, Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime, Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, Monsieur le Président de la CCI Seine-Estuaire, Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Monsieur le Président du syndicat mixte du SCOT Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire, la Section Régionale de la Conchyliculture,

1- rappel de l'objet du projet de modification simplifiée n°4 du PLU tel qu'il a été mis à la disposition du public :

Le projet de modification est engagé dans la perspective de réalisation d'un programme de réhabilitation de logements sociaux type LOPOFA situés route du Cap, et consiste :

- à créer une zone UCe1 à détacher de la zone UCe, sur l'emprise actuelle de l'ensemble immobilier LOPOFA (y compris surface commerciale)
- à autoriser sur cette zone la hauteur des constructions au niveau R+4
- à supprimer les règles de distance entre les bâtiments construits sur une même propriété

2- bilan de la mise à disposition du public :

Conformément à la délibération n°6-270317 en date du 27 mars 2017 :

- le projet de modification simplifiée n°4 et l'exposé de ses motifs ont été mis à la disposition du public avec un registre d'observations. Cette mise à disposition du dossier s'est déroulée du 2 mai au 2 juin 2017 inclus.

- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations a été affiché en mairie à partir du 5 avril 2017 et pendant toute la durée de la mise à disposition

- un avis d'information relatif à la modification simplifiée n°4 et le dossier ont été mis en ligne sur le site Internet de la commune à partir du 6 avril 2017 et pendant toute la durée de la mise à disposition

- un avis d'information est paru dans la presse locale (Paris Normandie Le Havre) le 18 avril 2017.

Le registre d'observation contient une seule observation émanant de l'Association pour la Sauvegarde du Site de Sainte-Adresse, s'interrogeant sur la localisation de la zone nouvellement créée UCe1, et indiquant : « les nouvelles dispositions supprimeraient les règles de distance entre les bâtiments, d'où une densification sur le site ! ».

Sur cette remarque, Monsieur le Maire observe que la localisation de la nouvelle zone est clairement indiquée dans le dossier mis à disposition (sur le plan ainsi que dans la notice explicative), et qu'en matière de densification du site, en effet cette modification permettra la construction de quelques logements supplémentaires, mais dans des proportions très faibles compte tenu de la surface réduite de l'emprise.

Aucune observation, ni par courrier postal, ni par voie électronique, n'a été reçue dans le cadre de cette procédure.

3- Avis des personnes publiques associées :

La commune a reçu deux avis des personnes publiques associées :

- Le comité régional de la Conchyliculture Normandie / Mer du Nord : « pas de remarque à formuler »
- la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime : « la procédure de modification concerne des modifications règlementaires et de zonage du secteur urbain UC. Celui-ci n'ayant donc aucun impact agricole, nous lui donnons un avis favorable. »

Aussi,

- . **CONSIDERANT** que les modalités de mise à disposition du public ont bien été respectées,
- . que les habitants et les personnes publiques associées ne sont pas opposées à la modification simplifiée n°4 du PLU
- . qu'aucune modification n'est apportée au dossier de modification simplifiée n°4
- . que le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme
- d'approuver le dossier de modification simplifiée n°4 tel qu'il a été présenté au public et adressé aux personnes publiques associées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette procédure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le site internet de la commune durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera en outre transmise au Sous-Préfet du Havre pour contrôle de légalité.

La présente délibération sera exécutoire :

- . après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- . et après transmission au Préfet

Enfin, le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU approuvée sera tenu à la disposition du public à la mairie de Sainte-Adresse aux jours et heures habituels d'ouverture.


Pour extrait conforme,
Le Maire,

Hubert Dejean de la Bâtie

Affichage le 27 juin 2017

Ampliation transmise à :
Sous-Préfecture
Secrétariat /Secrétariat général
Urbanisme
Recueil des Actes Administratifs/Archivage

Transmis en Sous-Préfecture,
le 4 JUIL. 2017


Valérie COQUIN
Attachée Territoriale

